



Vehicule achete a un pro ct ok?

Par **marie115**, le **12/03/2012** à **23:20**

bonsoir

j ai achete une voiture vendredi soir le 10.03.2012 20 heure a un professionnel (travail oblige depart apres 13.30)

espace 4 du 31.01.2003 129000kms

celle ci avait un C.T ok avec defauts sans obligation de contre visite:

demi-train AV: jeu mineur rotule et/ou articulation

pneumatique: usure irreguliere AVG AVD

cependant en rentrant a peu pres 5 heures de routes...bref en rentrant nous nous sommes rendu compte que la voiture vibree sous nous freinages au dessus de 60/kms/heures nous sommes alles le lendemain matin a l. auto pour avoir des reponses a nos inquietudes le mecanicien dit disques et plaquettes "glaces", les pneus avant sont a changes car ils sont lisses sur l exterieur

je telephone au vendeur pro qui me dit mais madame je ne vais pas demander a mon assurance de mettre ne place la garantie alors que celle ci ne couvre que moteur et boite...en gros je ne ferais rien pour vous

que puis je faire ? faut il que je prenne une assistance juridique si oui que vont ils faire pour les 1278 euros demandes par renault pour reparer du fait que je l avais appele lors de ma premiere visite chez l.auto

nous sommes le 12.03.2012 soit 2 jours apres l achat et 5 jours apres le C.T...

Par **razor2**, le **13/03/2012** à **10:03**

Bonjour les disques et les plaquettes sont des pièces d'usure, tout comme les pneus.

Vous aviez parfaitement la liberté, avant d'acheter ce véhicule, de demander les factures d'entretien afin de savoir si ces pièces avaient déjà été changées ou pas.

Vis à vis du vendeur, vous ne pourrez pas espérer grand chose.

Par contre, vis à vis du centre de CT, vous pourriez demander des explications, notamment savoir pourquoi ces pièces, vérifiées au CT, sont apparemment HS alors que leur état n'a pas été signalé sur le CT, ce qui laisse à supposer un CT de complaisance avec le vendeur pro..

Un des deux à menti: soit le centre de CT, soit le garage Renault que vous avez consulté.

Lisez cet article:

<http://www.legavox.fr/blog/le-droit-routier-remy-josseume/responsabilite-controleur-technique-6926.htm>

Par **marie115**, le **13/03/2012** à **20:50**

bonsoir

en gros je me suis fait arnaquée en long en large et en travers est n ai aucun recours le garage qui n est pas (renault)ne fera rien et c'est normal? il est dans ses droits les rotules rentrent dans le meme cadre?

Par **razor2**, le **14/03/2012** à **18:08**

Quand on achète un véhicule de 9 ans et de 130000 kms, on doit s'attendre à avoir des frais liés à l'usure normale de certaines pièces. Vous ne pouvez pas exiger d'avoir un véhicule comme neuf au prix où vous avez du le payer par rapport à du neuf ou à une occasion récente. Le garage n'a aucune obligation de vous vendre un véhicule avec des pièces d'usure neuves. Par contre, certaines pièces sont vérifiées au CT. S'il s'avère que ces pièces sont à changer car usagées alors que cette usure ne figure pas dans le CT réalisé par le vendeur, vous pourrez vous retourner contre le centre de CT qui a fait les vérifications. Lisez l'article dont je vous ai mis le lien.

Par **marie115**, le **14/03/2012** à **20:39**

merci pour tout